

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 - 20 H 15

Date de la convocation : 26 octobre 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de l'affichage : 26 octobre 2017

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme GRAINDORGE Pascale, Mme FOUILLEUX Caroline, M. BELLANGER François, Mme GABILLARD Jeannine, Mme HERMAGNE Murielle, M. MARTEAU Dominique, M. ROUSSEAU Sébastien, M. ROUEIL Loïc, Mme GONNIER Marie-Ange

Etaient absents excusés : M. VIOT Sébastien, Mme MAGE Lucie, Mme AUGUSTE Claire, M. CHEREL Grégory

Secrétaire de séance : M. ROUEIL Loïc

Monsieur ROUSSEAU demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 9 octobre 2017.

Monsieur ROUEIL Loïc prend la parole pour mentionner que la rédaction de ce PV ne correspond pas à la contribution au débat qu'il a fait en séance sur les points suivants :

1 - Validation du PV de la séance précédent (PV du 11 septembre 2017)

- Il rappelle que son intervention a duré environ 15 min alors que ce qui est rapporté est réduit à la phrase : « Monsieur ROUEIL s'oppose à l'adoption du PV du 11 septembre »
- Il indique qu'il ne va pas reprendre tous ces points aujourd'hui mais qu'il considère que cette rédaction n'est pas respectueuse du débat d'idées, nécessaire.

2 – statut de la Communauté de communes du pays de Château gontier

Le PV officiel est rédigé comme suit :

« L'ensemble du conseil indique qu'à la clôture du budget assainissement 2017, il y aurait une trésorerie de 250.000.00 €. Cette somme correspond à une volonté de provisionner le financement de l'assainissement collectif de Molières – Bourg Philippe et de la rue du Stade. L'ensemble des élus aimerait que cette provision reste liée aux travaux d'assainissement collectif. »

Intervention de Monsieur ROUEIL Loïc a été la suivante :

RAS pour la plupart des compétences (c'est la loi) mais grosse réserve à faire apparaître pour moi en clair dans la délibération à renvoyer. Pour le domaine de l'assainissement, la commune de Chemazé clôture l'année 2017 avec une trésorerie de l'ordre de 250.000.00 €, cela correspond à une volonté de provisionner le financement de l'assainissement collectif à Molières, Bourg Philippe et le bas de la rue du Stade. Les contributeurs de cette trésorerie étant les abonnés de Chemazé à l'assainissement collectif déjà raccordés.

J'exige que cette provision reste liée aux travaux à faire dans le domaine sur la commune au bénéfice des habitants de Chemazé, en particulier pour réaliser les 3 chantiers cités.

La délibération transmise doit expressément comporter la mention suivante :

Avis favorable sous réserve que « reprendre texte ci-dessus »

Il indique que cette motion peut être collective si l'ensemble du conseil accepte cette formulation, dans le cas contraire il demande que sont point de vue soit inscrit au PV en ces termes.

Monsieur Hervé ROUSSEAU indique au conseil municipal ne pouvait délibérer que sur le contenu de la délibération pré rédigé et ne pouvait pas modifier son contenu.

Monsieur ROUEIL Loïc indique qu'il est conscient que de toute façon la compétence est dépendante du vote des autres 23 communes de la communauté de communes de château gontier et sera transférée. C'est pour cela qu'il a la stratégie de voter « favorable sous réserves ». Cela permet d'ouvrir des arguments aux administrés qui vont être lésés par le fait que l'assainissement collectif prévu peut sans

doute être remis en cause en raison de ce transfert. En effet, dans ce cas les administrés de Chemazé concernés vont payer 2 fois :

- une fois en ayant provisionné ces 250.000.00 €
- une fois en payant leur assainissement individuel.

Monsieur ROUEIL Loïc indique que :

Par ailleurs l'extrait de délibération transmis en préfecture et à Monsieur le président de la communauté de communes de Château gontier ne fait pas du tout état de cette mention sous une quelconque forme.

Monsieur ROUSSEAU Hervé est d'accord pour indiquer dans le PV original que Loïc ROUEIL n'est pas dans le souhait mais dans l'exigence sur l'affectation future de ces 250.000.00 €

3 –Point 11 Refection des voiries : resultat de l'appel d'offres

Monsieur ROUEIL Loïc fait remarquer que la commission d'appel d'offres doit être constituée avec des membres issus des 2 listes présentes aux dernières élections municipales.

En l'état, la situation actuelle est illégale, il demande que cette mention soit rédigée en clair au compte rendu transmis à la Préfecture.

Il demande que la commission d'appel d'offres soit constituée à Chemazé conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT.

Il rappelle aussi que les compte rendus des conseils municipaux doivent comporter le nom des votants et l'indication du sens de leur vote (article L.2121-21 du CGCT)

Ce procès-verbal du 9 octobre est adopté. Il est proposé de passer à l'ordre du jour.

1 – Compte rendu de la Commission Finances du 9 novembre 2017

Monsieur ROUSSEAU Sébastien arrive en cours de séance.

Prime de fin d'année 2017

Monsieur GUINHUT donne lecture du document du CDG 53 dans lequel il est précisé que le Comité Technique Paritaire, dans sa séance du 16 juin 2017, a émis son avis sur le montant de la prime de fin d'année 2017.

Le montant est à 945.06 € net pour un agent à temps complet (compte tenu de l'évolution négative de l'indice INSEE des prix à la consommation). La dite prime est fixée net est à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (11 voix)

- **Décide** de retenir le montant proposé par le Comité Technique Paritaire, soit 945.06 euros net par agent à temps complet, pour la prime de fin d'année 2017,

- **Décide** de fixer la prime au prorata du temps de travail effectué pour le personnel à temps non complet.

Remarques :

Monsieur ROUEIL Loïc intervient pour dire qu'il pense que certaines collectivités modulent cette prime en fonction de l'implication de chaque salarié pour le collectif : cela mériterait pour lui une approche à Chemazé.

Messieurs ROUSSEAU Hervé et GUINHUT Yves répondent que cela n'est pas possible : ils citent le jugement du Conseil d'Etat n°2877 71 du 21 mars 2008, commune de Berg Heim, qui irait dans cette interdiction. Ils affirment que cette prime peut être affecté ou retiré mais à tous les salariés simultanément.

Les Cama'zous : présentation du nouveau service jeunesse

Madame FOUILLEUX Caroline présente à l'ensemble du conseil le nouveau projet à savoir de l'ouverture d'une branche adolescent (11-15 ans).

Ce nouveau service sera dirigé par Monsieur Jean STASSOS, directeur du centre de loisirs « Les Cama'zous » et un adjoint d'animation en attente de recrutement.

Ce projet prendra forme dès le 1^{er} janvier 2018 à savoir :

Monsieur STASSOS Jean prendra en charge l'animation des enfants de 3 à 6 ans sur les Mercredis et les vacances scolaires.

L'adjoint d'animation prendra elle, la tranche d'âge de 7 - 10 ans sur les Mercredis et vacances scolaires et la tranche des 11-15 ans sur les vacances scolaires.

Monsieur GUINHUT Yves prend également la parole sur la partie financière. La commission finances propose d'augmenter de 1% le taux d'imposition. Il en sera question au moment du vote des taux d'imposition courant du mois de mars prochain.

Nota : Les conseiller disposent pour délibérer du document suivant (extrapolation et prévision budgétaire pour la commune de Chemazé en 2018)

BUDGET CAMAZOUS

DEPENSES		RECETTES	
Alimentation - Oceane	10.484.00	CAF	8.069.00
Carburant	687.00	Familles	37.568.00
Location mini bus	3.122.00		
Fournitures	1.599.00		
Sorties	5.139.00		
Charges de personnel (hors entretien)	68.981.00		
TOTAL	90.012.00	TOTAL	45.637.00
DEFICIT = -44.375.00			

BUDGET REEL CAMAZOUS / SIVU

DEPENSES		RECETTES	
Alimentation	11.782.00	CAF	17 069.00
Carburant	1 956.00	Familles	51 918.00
Location mini bus	4 362.00	Contribution commune SIVU	34 000.00
Fournitures	3 144.00		
Sorties	7 849.00		
Charges de personnel (hors entretien)	114 569.00		
TOTAL	143.662.00	TOTAL	102 987.00
DEFICIT = -40.675.00			

REEL PREVISIONNEL CAMAZOUS / SIVU 2018

DEPENSES		RECETTES	
Alimentation	14.500.00	CAF	27 000.00
Carburant	1 956.00	Familles	44.743.00
Location mini bus	4 362.00		
Fournitures	3 144.00		
Sorties	7 849.00		
Charges de personnel (hors entretien)	99 127.00		
TOTAL	130.938.00	TOTAL	71.743.00
DEFICIT = - 59.195.00			
Augmentation Impôt 2% soit 34.014.80 €			
DEFICIT= - 25.180.20			

Remarques :

Madame GONNIER Marie Ange indique qu'elle est opposée à cette augmentation des impôts considérant qu'il faut penser qu'à Chemazé il y a un certain nombre de petits revenus.

Monsieur ROUEIL Loïc intervient en 3 points :

A- remarque préalable

- il s'agit d'un emploi d'un nouveau fonctionnaire titulaire à 35heures
- constat de 2 emplois de fonctionnaires titulaires sur le budget communal, alors que les finances communales sont déjà dans le rouge et que les effectifs d'enfants ne vont pas aller en croissants. Le maintien serait déjà un bon objectif.
- La situation financière du budget de la commune, peut être acceptable, mais nous avons affaire à des carrières de fonctionnaires, et il faut anticiper les hausses de coûts année après année.
- D'autres solutions doivent être étudiées et présentées aux conseillers municipaux :

B – Service complètement reporté sur une association type familles rurale

La fédération départementale 53 très compétente dans ce domaine.

- Commune principal contributeur, avec les parents
- Salariés Familles Rurales
- Mise à disposition des parents et autres adultes pour anticiper à l'encadrement des enfants.
- Economie sur les emplois permanents. Les salariés sont très facilement employés de façon mutualisée sur d'autres communes.

C - Service complètement supporté par la communauté de commune de Château gontier

- Contributeur commune et parents
- Pilotage avec une association locale composée de Parents élus et de représentants de la commune.
- Avantage évident : les salariés appartiennent à une grosse organisation et travaillent en « réseau ». Mutualisation évidente et économie d'échelle.
- Activités communes avec d'autres communes

D- Service communal mais avec une évolution majeure

- La commune se met en retrait mais garde les fonctions : garant, comptable et droit de regard sur la globalité des services et contributeur.
- Une vraie association de parents d'élèves pilote les activités avec 1 salarié titulaire.
- Le service fonctionne avec d'autres emplois saisonniers mais sans autres permanents.

Je ne peux que voter contre cet charge supplémentaire au budget communal, sachant que pour moi la personne concernée retrouve un emploi dans les 3 propositions alternatives que je fais.

Création poste d'adjoint d'animation

Le conseil municipal décide de créer une branche jeunesse au sein du centre de loisirs « Les Cama'zous », il convient donc de créer un poste d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} janvier 2018, à temps complet.

Il convient donc de créer ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté 10 pour et 1 contre (Monsieur ROUEIL Loïc)

- Décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1^{er} janvier 2018 un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'adjoint d'animation.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2 - Délibération autorisant le Maire à signer le contrat de location du logement 2 rue de la Poste, 2ème étage, avec Madame Solange DUPASQUIER

Monsieur BELLANGER François informe le conseil municipal de la location du logement au 2 rue de la poste, 2ème étage à Madame DUPASQUIER Solange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (11 voix)

- Autorise le Maire à signer le bail avec Madame Solange DUPASQUIER, pour la location du logement 2 rue de la Poste, au 2^{ème} étage, à compter du 1^{er} novembre 2017.

3 - Travaux église de Bourg Philippe – délibération autorisant l'encaissement du chèque de l'Association Saint Léonard de Bourg Philippe.

Monsieur GUINHUT informe les conseillers que suite aux travaux effectués sur l'église de Bourg Philippe, un décompte a été envoyé à l'association Saint Léonard de Bourg Philippe pour fixer leur participation financière, compte tenu de l'application de la convention avec la commune.

Le décompte est le suivant :

- montant des travaux	:	5.355.00 €
- participation commune (convention sur 2 années) :		3.600.00 €
- participation association Bourg Philippe :		1.755.00 €

L'association a fait parvenir le chèque correspondant, en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (11 voix)

- Autorise l'encaissement du chèque de l'Association Saint Léonard de Bourg Philippe, d'un montant de 1.755.00 euros.

Questions diverses :

Le stationnement de véhicules sur le côté droit de la rue du Prieuré donne lieu a remarques. Cette situation est gênante pour le passage de gros véhicules.

Monsieur ROUSSEAU Sébastien signale qu'il faut restaurer en « dur » (Exemple grillage rigide Dirricks) le panneau d'affichage installé au rond-point de la forêt.

Le conseil est d'accord sur le principe, le Maire promet la réalisation avant le 31 mai 2018.

Madame GONNIER Marie Ange interroge Monsieur le Maire sur le dossier Transfert ou non de 2 Atsem vers l'école.

Monsieur le Maire indique que la décision est prise. Celle-ci est en accord avec les responsables de l'école. Celle-ci consiste à assurer le financement par la commune du même nombre d'heures que dans la situation actuelle. Les agents doivent choisir à savoir :

- quitter le statut de la commune et garder leur activité actuelle
- ou quitter leur travail et être réintégrés dans une autre fonction communale

Madame GONNIER Marie Ange demande un point sur le dossier cuisine centrale au sein de l'Ehpad. Monsieur le Maire indique que le projet avance bien et qu'il sera présenté bientôt aux communes de Laigné, Ampoigné et Ménil. Ces communes seraient clientes de l'installation.

Monsieur BELLANGER François distribue un plan d'aménagement de la cour situé sur le côté de la salle Léo Lelée. Celle-ci va devenir l'accès définitif de l'école primaire et maternelle. Les travaux débutent la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56.